

17 MAI 2017

COMMUNIQUE

Le Ministre des Finances porte à la connaissance du public que les récentes réformes autour de la Taxe sur la Propriété Foncière ayant conduit à la mise en œuvre de la déclaration préremplie, du paiement par téléphone portable ainsi que d'une amnistie fiscale ont permis à l'Administration fiscale de mobiliser au cours de l'exercice 2016 au profit des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) des recettes exceptionnelles de **quatre milliards trois cent trente-huit millions sept cent trente mille cent quatre vingt-huit (4 338 730 188) FCFA**, contre un rendement annuel moyen de **un milliard sept cent quarante-deux millions six cent trente-trois mille trois cent trente-trois (1 742 633 333) FCFA** de cette taxe avant lesdites réformes.

Le Ministre des Finances félicite tous les propriétaires fonciers qui ont fait montre de civisme fiscal au cours desdites opérations. Il encourage par ailleurs ceux qui se sont ainsi mis en règle à se conformer dorénavant à la loi en souscrivant et payant de façon régulière leur Taxe sur la Propriété Foncière afin d'éviter pour l'avenir d'encourir des rappels d'impôts et/ou application des pénalités.

En tout état de cause, les autorités poursuivent la réflexion afin de continuer à offrir aux propriétaires fonciers des facilités supplémentaires pour la déclaration et le paiement de la Taxe sur la Propriété Foncière et concourir ainsi à un élargissement encore plus conséquent de l'assiette de cette taxe. Toute chose qui concourt à doter les Collectivités Territoriales Décentralisées des ressources nécessaires à la réalisation de leurs missions.



ANNOUNCEMENT

The Minister of Finance wishes to inform the entire public that the recent reforms undertaken in the domain of property taxation, materialized by the implementation of the pre-filled tax return, the payment of taxes via mobile phones and the tax amnesty, have enabled the Tax Administration to significantly increase the yield of the property tax earmarked for local authorities, from **one billion seven hundred and forty two million six hundred and thirty three thousand three hundred and thirty three (1 742 633 333) FCFA**, collected prior to the advent of these reforms to **four billion three hundred and thirty eight million seven hundred and thirty thousand one hundred and eighty-eight (4 338 730 188) FCFA**.

The Minister of Finance would therefore like to congratulate all landlords who voluntarily complied with their tax obligations in the course of these operations. Those who are in order with the said requirements are hereby called upon to henceforth comply with the law by regularly filing and paying their property tax in order to avoid impending tax adjustments and/or penalties.

In any case, the authorities will continue working on fine-tuning the filing and payment modalities of the property tax so as to further broaden the tax base, in a bid to provide local authorities with the resources needed to fulfill their missions.


Hamane Ousmane Mey